

Ci-dessous un exemple de l'une des zones étudiées. Il y en a quelques autres comme celle-ci.

La loi exige une distance minimale de 500 m par rapport à une maison. La carte ci-dessous est donc construite en dessinant des cercles d'un rayon de 500 m centrés sur toutes les maisons de la zone. La zone délimitée par la ligne bleue représente la zone où les éoliennes peuvent être placées.

